

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA LOIRE

	<p align="center">Extrait du registre des délibérations De la commune D'USSON EN FOREZ</p>	<p align="center">Délibération n° D20230708-04 Du 07 août 2023 FEU D'ARTIFICE DU 14 JUILLET PARTICIPATION FINANCIÈRE AMICALE DES SAPEURS-POMPIERS</p>
---	---	--

Nombre de membres			Date de la convocation	02.08.2023
Afférents au conseil municipal	15		Date d'affichage	02.08.2023
En exercice	15			
Qui ont pris part à la délibération	12	Pouvoir	3	

L'an deux mille vingt-trois, le sept du mois d'août à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Hervé BÉAL - maire

Étaient présents : BEAL H – FOLLEAT J – GALLON M – RIVAL N - DELORME D – MAILLET-BERT P – CHATAING P – BONNEVAUX V – PITAVY A – DAURELLE T - JOUMARD-DESSALCES S - SIBAUD-BUSSAC L — PAULET N – MAURICE M – BOUREILLE C (12)

Absents : PITAVY A - JOUMARD-DESSALCES S – MAURICE M (3)

Secrétaire : Josette FOLLÉAT

**FEU D'ARTIFICE DU 14 JUILLET
PARTICIPATION FINANCIÈRE
AMICALE DES SAPEURS-POMPIERS**

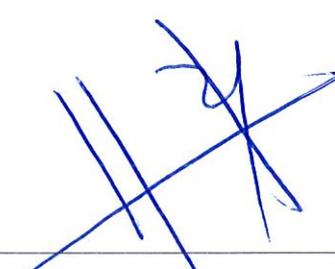
Monsieur le Maire expose à l'assemblée que L'Amicale des sapeurs-pompiers d'Usson-en-Forez propose de participer financièrement au feu d'artifice du 14 juillet à hauteur de 30 % des frais engagés par la collectivité. Il demande à l'Assemblée de bien vouloir statuer.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents :

- **Accepte** la participation de l'amicale des sapeurs-pompiers au feu d'artifice du 14 juillet dans les termes présentés ;
- **Autorise** le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

Fait à Usson en Forez, le 08 août 2023.



<p>Hervé BÉAL, Maire</p> 	<p>Josette FOLLÉAT, secrétaire de séance</p> 
---	--